

# MODALITÉS DE PRESCRIPTION ET SUIVI DE L'EAD MÉDICO-ADMINISTRATIF

- Les commissions médicales primaires et d'appel peuvent proposer l'installation d'un EAD médico-administratif (uniquement pour les permis groupe léger.

# En pratique, comment faire une fois l'indication validée ?

- Information de l'utilisateur sur les motifs justifiant la prescription.
- Explication du dispositif et des modalités du suivi médico-psychologique.
- La prescription peut se faire pour 6 à 12 mois, en pratique 9 mois minimum pour permettre la réalisation complète du stage.

# Remplissage du Cerfa 14880\*02

Le(s) médecin(s) \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ agréé(s) par \_\_\_\_\_  
 (s) préfet(s) de (s) département(s) n° \_\_\_\_\_, après contrôle médical de l'intéressé(e), émettent conformément à la réglementation en vigueur  
 à la liste des affections médicales compatibles avec le maintien ou la délivrance du permis de conduire, l'avis médical suivant :

**APTE** pour la durée de validité fixée par la réglementation  Groupe léger  Groupe lourd  
 **APTE TEMPORAIRE** pour une durée de validité limitée à **UN AN** et \_\_\_\_\_  
 à réexaminer par la commission médicale :  oui  non  
 **APTE** avec les restrictions ou dispenses suivantes :  
 dispositif de correction et/ou protection de la vision  
 autres  
 **INAPTE**  Groupe léger  Groupe lourd

Observations : Code 69  
 Obligation de conduire un véhicule équipé  
 d'un EAB et de suivi d'un stage de sensibilisa-  
 tion aux effets de l'alcool.

Après contrôle médical, le médecin agréé, consultant hors commission médicale :  
 ne prononce pas d'avis et renvoie l'utilisateur devant la commission médicale primaire.

# A l'issue de la période définie, l'utilisateur revient en commission

- Obligation de présenter l'attestation de suivi de stage.
- Réévaluation de la situation de l'utilisateur par rapport à l'usage de l'alcool et à la conduite pouvant aboutir à la proposition d'une prolongation de l'usage de l'EAD ou « surveillance simple » par la commission médicale.

- Si besoin, ne pas hésiter à étayer les modalités de suivi par des examens complémentaires : biologie, avis spécialisé.



**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

[philippe.lauwick@acmf.fr](mailto:philippe.lauwick@acmf.fr)